

quelques années, rentreront alors dans le droit commun, qu'ils bénéficieront, comme tous les autres, du nouveau décret et par suite pourront bénir des médailles pour remplacer des scapulaires dont ils peuvent recevoir (les indults de réception des scapulaires étant indépendants de ceux qui concernent la médaille).

Telle est, d'après les meilleures revues ecclésiastiques, le commentaire le plus complet et le plus précis qu'il soit possible de faire de cet utile décret.

Il ne reste plus qu'à répondre à certaines questions destinées à éclairer davantage la pratique dans certaines circonstances qui ne sont qu'indirectement touchées par le décret.

Chambly.

L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

## CHEZ LES SŒURS DE SAINTE-ANNE

### Cérémonies religieuses

 LE 20 juillet, avait lieu dans la chapelle de la maison-mère des Soeurs de Sainte-Anne, à Lachine, une cérémonie de profession, sous la présidence de M. le chanoine R. Décary, curé de Saint-Henri de Montréal.

ONT ÉMIS LES VŒUX ANNUELS : *Professes vocales* : Mlles Délima Croteau, de Central Falls, dite Soeur Marie-Rose Ida; Hectorine Beaudoin, de Joliette, dite Soeur Marie-Thérèse du Précieux-Sang; Alice Théoret, de Sainte-Geneviève, dite Soeur Marie-Herminie; Anna Lachapelle, de Worcester, dite Soeur Marie-Edwidge; Lydia Marsolais, de Saint-Alexis, dite Soeur

Marie-Jean  
Prescott, d  
cester, dite  
Justin, dite  
Henri, dite  
Marie-Salon  
geois, de Sa  
Bourgeois;  
Soeur Marie  
dite Soeur M  
chigan, dite  
Saint-Victor-  
de Montréal,  
Holyoke, dite  
de Holyoke, d  
de Saint-Jacq  
Marie-Anna Li  
Albert de Siem  
gan, dite Soeu  
nal, de Saint-M  
liste; Victorine  
Elisée; Donalda  
Marie-Germain;  
Marie-Florine;  
Marie-Catherine  
dite Soeur Mari  
Agathe, dite Soe  
Saint-Félix, dite  
eau, de Saint-A  
rine Camerlin, de  
Alcidina Joly, de